

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77103

Objet

Fixation des honoraires de Me L. DUCROS Avocat - Affaire : Ville de ROYAN c/ Sté LAVERGNE (Restaurant : CLUB de la Plage de Foncillon.

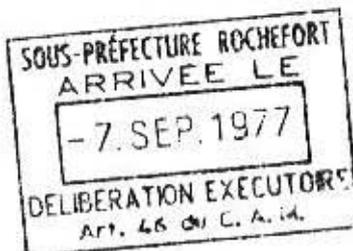
DATE DE CONVOCATION

21 août 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 21  
Nombre de votants ..... 25



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept  
le vingt six août à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM.TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHÉ  
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,  
FABER, BOULAN, BROTEAJ, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,  
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS  
MAURELLET par M. PELLETIER  
BOUTET " M. DUFOUR  
Absents : MM. NAULIN " M. LACHAUD  
GUICHAOUA, BOISARD

M POUGET a été élu Secrétaire.

En date du 19 Janvier 1977, le Tribunal Administratif de POITIERS a condamné la Société LAVERGNE et le sieur HEBRARD Marc à payer solidairement à la Commune de ROYAN une indemnité de 114 000 Fr La Ville de ROYAN était défendue par Maître L. DUCROS Avocat à POITIERS, lequel présente à la Ville un mémoire de frais et honoraires s'élevant à 3 200 Fr.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 Août 1977,

### D E C I D E :

- d'accepter le mémoire présenté par Maître DUCROS : le montant de ce mémoire sera imputé au chapitre 934, article 665 du BUDGET 1977.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et

./.....

an susdits. Ont signé au registre, Messieurs les  
membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Guy TETARD.

*[Faint, illegible handwritten notes or stamps in the bottom right corner.]*